

# ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mars 2021

---

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 5208

présenté par  
M. Nogal, rapporteur thématique

-----

### ARTICLE 45

Supprimer les alinéas 1 et 2.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement supprime l'habilitation du Gouvernement à légiférer par ordonnance pour prendre les mesures de coordination nécessaires liées à la création d'une assise législative pour les classes de DPE. Un autre amendement du rapporteur propose l'inscription "en dur" de ces dispositions.